



2023.00232

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Conseil des États (CSEC-E)
Commission de la science, de l'éducation
et de la culture
Monsieur Benedikt Würth
Président
3003 Berne



Notre réf. YR/HGS
Votre réf.

Date 8 février 2023

Avant-projet de loi fédérale sur le fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation (loi sur le fonds Horizon) - Consultation

Monsieur le Président,

Votre correspondance du 4 novembre 2022 concernant l'avant-projet de loi fédérale sur le fonds Horizon nous est bien parvenue et nous vous remercions de nous avoir consultés.

La priorité pour le Gouvernement valaisan reste une intégration de la Suisse en tant que pays pleinement associé aux programmes européens de recherche et de mobilité comme, avec nos homologues de Suisse occidentale, nous l'avions rappelé en juin 2022 dans la lettre ouverte du Comité gouvernemental de la HES-SO au Conseil fédéral. De son côté, le Grand Conseil valaisan avait voté à cette même période une résolution allant dans le même sens.

L'avant-projet de loi soumis à la consultation doit être soutenu. Il est important pour l'attractivité de notre place scientifique, l'excellence des hautes écoles suisses et la capacité d'innovation de notre pays que les chercheurs en Suisse aient accès à une base de financement aussi stable que si notre pays était associé au programme Horizon Europe. Nous sommes donc favorables à la création d'un fonds en faveur de la recherche suisse, prévu pour la période actuelle du programme européen (2021-2027) et aussi longtemps que la Suisse ne pourra pas prendre part aux programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation, faute d'accord avec l'Union européenne.

Compte tenu de la situation politico-institutionnelle actuelle, la création de ce fonds est nécessaire pour atténuer les dommages de la non-association de la Suisse aux programmes-cadres européens. Nous sommes extrêmement sensibles à la détérioration des conditions-cadres que vit actuellement le monde de la recherche en Suisse : un accès difficile des hautes écoles suisses aux fonds européens, des pertes de direction de projets, des départs de chercheurs quittant la Suisse et des projets réattribués à des institutions localisées au sein de l'Union Européenne. Toutes les hautes écoles présentes sur le territoire cantonal subissent ainsi clairement une perte d'attractivité en termes de partenariats et de collaborations, pour les étudiants, les chercheurs et les professeurs, allée à une augmentation de la complexité et de la charge administrative dans la recherche d'alternatives, notamment lors de la conclusion de partenariats bilatéraux.

Dans un tel contexte, le Canton du Valais soutient l'initiative de la CSEC-E en vue de la création d'une base légale pour un fonds Horizon. Cette dernière fait totalement sens dans l'attente d'une réassociation complète de la Suisse aux programmes cadres d'Horizon Europe et Erasmus+, afin que les crédits budgétaires, inscrits au titre de la contribution obligatoire de la Suisse à l'Union Européenne, restent alloués à des activités de recherche et de formation. A défaut de pouvoir



(re)trouver des positions de *leading house*, il est important que la place scientifique suisse puisse bénéficier d'un financement stable et pérenne pendant cette période.

Sur la base du texte de l'avant-projet de loi, nous complétons notre prise de position par les remarques suivantes et demandons :


- de considérer les fonds affectés à Horizon indépendamment du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) 2025-28 afin de ne pas impacter les budgets d'autres domaines FRI, en particulier la fixation des contributions de base aux universités cantonales et hautes écoles spécialisées.
- que les institutions d'encouragement disposent de la plus grande marge de manœuvre possible dans la conception des instruments d'encouragement, afin de pouvoir les adapter de manière flexible aux besoins et exigences actuels. La loi sur le fonds Horizon ne doit pas entraîner la mise en place de nouvelles structures parallèles coûteuses. En Suisse, il existe des institutions d'encouragement qui disposent d'une vaste expertise en matière d'évaluation de projets et d'attribution de fonds de recherche. Dans l'idéal, une solution devrait être trouvée pour que l'évaluation et l'engagement des fonds soient effectués par le biais du FNS et/ou d'Innosuisse.
- que les mécanismes comptables et budgétaires permettent un financement dépassant le cadre strictement annuel prévu par les processus budgétaires standards de la Confédération.
- que le fonds Horizon garantisse que les fonds pourront encore être engagés de manière judicieuse au-delà de fin 2027. Une prolongation de la durée du fonds devrait être envisagée. Il convient par ailleurs de clarifier la manière dont seront gérés les fonds prévus pour les mesures transitoires en 2023.

Enfin, malgré un contexte financier de plus en plus tendu, nous estimons que les restrictions budgétaires qui pourraient devoir être prises par le Conseil fédéral ne doivent pas amener une diminution des fonds alloués aux programmes d'innovation et de recherche. Cela étant, le fonds Horizon proposé par votre commission doit être alimenté par les moyens financiers décidés pour le paquet Horizon 2021–2027 tant que la Suisse ne prendra pas part aux programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation. Nous invitons dès lors votre commission à considérer de manière critique la proposition formulée le 25 janvier 2023 par le Conseil fédéral au titre de mesure préliminaire concernant le budget 2024.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



La chancelière


Monique Albrecht

Copie à par courriel à vernehmlassungen@sbf.admin.ch